

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

N° 2023/O2/080

Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI
Au nom du groupe « Core in Fronte »

**OBJET : POUR LES FAMILLES DES VICTIMES, EXIGEONS LA VERITE SUR LA
CATASTROPHE DE LA CARAVELLE AJACCIO-NICE**

Il y a quelques semaines, Mathieu PAOLI, le président de l'association des familles des victimes de la Caravelle Ajaccio-Nice, écrivait pour la 9^e fois au président de la République pour que toute la lumière soit faite sur cette tragédie, survenue il y a 55 ans.

Le 11 septembre 1968, la Caravelle Ajaccio-Nice s'est abîmée en mer, dans des conditions jamais élucidées, faisant 95 victimes.

Depuis cette date, chacun avait relevé la proximité du lieu de cet accident avec l'île du Levant où se trouve le Centre d'Essais de lancements de missiles Méditerranée et la présence, ce jour-là, d'une frégate « Le Suffren » d'où serait parti un missile quelques minutes avant le crash de la Caravelle.

À ce jour, nul n'a été convaincu par la conclusion de la commission d'enquête de l'époque, sur les circonstances et causes de l'accident, qui avait déclaré que l'accident était dû à un incendie survenu à l'arrière de la cabine, sans plus de précisions.

La décision du procureur de la République française, le 21 mars 2018, de rouvrir l'enquête judiciaire pour dissimulation de documents et recels de preuves nous conforte dans l'idée qu'il y a eu à un moment donné volonté de dissimuler certains faits.

En effet, la classification « Secret Défense » de ce dossier implique qu'il contient des informations concernant la sécurité nationale française.

Le président de la République, lui-même, s'est engagé à permettre aux familles concernées d'avoir accès à toutes les archives, y compris celles relevant du Secret Défense.

Or, même si, selon le ministère des Armées, plus aucun document relatif à cette affaire n'est classifié, le dossier de la Caravelle Ajaccio-Nice reste empreint de points obscurs.

Aujourd'hui, de nouveaux témoignages corroborant la thèse du missile ont été apportés il y a quelques semaines.

À ce titre :

- Parce que ce dossier est important, que sa clarification est fondamentale, et qu'il doit impérativement trouver place dans le « dialogue » instauré entre la Collectivité de Corse et le Gouvernement français ;
- Parce que nous nous devons tous d'accompagner, plus que jamais, l'association des familles de victimes dans sa quête pour la vérité et la reconnaissance des faits afin de pouvoir enfin être en paix et avoir droit à un juste deuil ;
- Parce que le rôle et la place stratégique de l'armée française et de ses bases, en Méditerranée et en Corse, peut de nouveau soulever de nombreuses interrogations en termes de sécurité et de risques pour les populations civiles et le domaine des transports.

Nous vous posons la question suivante :

Comptez-vous demander au Gouvernement français que toute la lumière soit, enfin, faite sur les conditions de l'explosion de la Caravelle Ajaccio-Nice, qui relève de la réparation humaine et historique ?

Je vous remercie.